

## LEADER, à quelles conditions ?

- 1 Votre projet doit être localisé sur le territoire du Pays de l'Isle en Périgord
- 2 Votre projet ne doit pas avoir commencé (la signature d'un devis, d'un bon de commande ou d'une convention de sous-traitance par le demandeur valent commencement d'exécution du projet)
- 3 Votre projet doit s'inscrire dans l'un des thèmes de la stratégie du Pays

#1 Mettre en valeur les centres bourgs

#2 La Transition énergétique

#3 Découvrir les richesses du Pays

#4 Préserver les services au quotidien

## LEADER, qui contacter ?

Une question, un projet, un dossier à déposer ?

Vérifiez l'éligibilité de votre projet particulier auprès de votre interlocuteur LEADER du Pays.



### PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

98 bis, avenue du Général de Gaulle  
24660 COULOUNIEUX-CHAMIERIS  
Téléphone : 05 53 35 13 53  
Mail : [leader@pays-isle-perigord.com](mailto:leader@pays-isle-perigord.com)  
[www.pays-isle-perigord.com](http://www.pays-isle-perigord.com)



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - L'Europe investit dans les zones rurales.



L'Europe s'engage avec le Pays de l'Isle en Périgord !

# PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

## CONNECTEZ VOTRE PROJET

## À UN TERRITOIRE DE VIE ET D'ENVIES !

Des aides pour mettre de la vie sur le territoire

#1 Mettre en valeur les centres bourgs

#2 La Transition énergétique

#3 Découvrir les richesses du Pays

#4 Préserver les services au quotidien



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - L'Europe investit dans les zones rurales.



# PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

## CONNECTEZ VOTRE PROJET

### À UN TERRITOIRE DE VIE ET D'ENVIES !

Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

#### LEADER, pour faire quoi ?

LEADER est un programme européen qui permet de soutenir financièrement des projets qui répondent à la stratégie définie par le Pays de l'Isle en Périgord : "Connectez votre projet à un territoire de vie et d'envies"

#### LEADER, comment ça marche ?

La particularité de LEADER est d'associer la société civile aux élus dans le choix des projets à financer au sein d'une instance appelée Groupe d'Action Locale (GAL). Une contrepartie publique (Etat, Région, Département, collectivités locales) est nécessaire pour avoir une aide LEADER.

#### LEADER, pour qui ?

Les projets LEADER peuvent être portés par des maîtres d'ouvrage publics (collectivités territoriales, syndicats mixtes...) ou des maîtres d'ouvrage privés (particuliers, associations, entreprises, chambres consulaires...).

#### #1 Mettre en valeur les centres bourgs

- Rénover les façades
- Réaménager les espaces publics
- Réinvestir la nature en ville

#### #2 La Transition énergétique

- Développer les mobilités durables
- Réduire l'empreinte écologique sur le territoire

#### #3 Découvrir les richesses du Pays

- Dynamiser la vie locale : évènements, tissu associatif...
- Valoriser les patrimoines
- Faire de l'alimentation un art de vivre

#### #4 Préserver les services au quotidien

- Maintenir l'offre de soins
- Valoriser les métiers manuels

